



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-521

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2026-09-03-00001 - Arrêté portant rectification de la composition du jury pour le concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2026-09-02-00006 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2026-08-11-00002 du 11 août 2026 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris (2 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-09-03-00006 - Arrêté n°2026-01080 su 03 septembre 2026 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 9

75-2026-09-03-00007 - Arrêté n°2026-01081 du 03 septembre 2026 - accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 11

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-09-03-00001

Arrêté portant rectification de la composition du jury pour le concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aph
p.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires - Arrêté n° 401/2026/30**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2107 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves de recrutement pour l'accès à certains grades de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2025 relatif à l'ouverture du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier principal, à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté de composition du jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, n°75-2026-03-02-00020 du 02 mars 2026 ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aph
p.fr

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal, à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est modifié comme suit :

Sont ajoutés en tant qu'examineurs complémentaires au jury sur la spécialité Reprographie :

Aurélia CERDEIRA Responsable adjointe de l'Imprimerie de l'AP-HP	Sécurité, Maintenance et Services, APHP
Gaëlle ROYO Fabricante – Imprimerie de l'AP-HP	Sécurité, Maintenance et Services, APHP

Est ajouté en tant qu'examineurs complémentaires au jury sur la spécialité Espaces verts :

Delphine VOGUET Coordinatrice du Département Espaces Verts	AP-HP. Sorbonne Université
--	----------------------------

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le lundi 31 août 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des
Compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-09-02-00006

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
n° 75-2026-08-11-00002 du 11 août 2026 portant
constitution de la commission départementale
d'aménagement commercial de Paris

Arrêté préfectoral n° 75-2026-XX-XX-XXXX
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2026-08-11-00002 du 11 août 2026
portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 751-2 et R. 751-1 à R. 751-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2026-08-11-00002 du 11 août 2026 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Vu le courriel du 27 août 2026 de l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs proposant la candidature de Monsieur Jacques BESLIN, administrateur de cette association, en remplacement de Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, décédée ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Au a) du 2) de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2026-08-11-00002 du 11 août 2026 susvisé, Madame Micheline BERNARD-HARLAUT est remplacée par :

« Monsieur Jacques BESLIN, administrateur de l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs » ;

Monsieur Jacques BESLIN est désigné pour la durée restant à courir du mandat de Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, soit jusqu'au 15 novembre 2026.

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs>.

Fait à Paris, le 2 septembre 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île de France,
directeur départemental de Paris

SIGNÉ

Jean-Pascal BIARD

Préfecture de Police

75-2026-09-03-00006

Arrêté n°2026-01080 su 03 septembre 2026
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 03 septembre 2026

ARRETE N° 2026-01080

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal Dorian MASSAT**, né le 04 novembre 1999, affecté au sein de la 27^{ème} Compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Patrice FAURE

« signé »

Préfecture de Police

75-2026-09-03-00007

Arrêté n°2026-01081 du 03 septembre 2026 -
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 03 septembre 2026

ARRETE N° 2026-01081

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sapeur de première classe Martin VUE**, né le 27 septembre 2001, affecté au sein de la 7^{ème} Compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Patrice FAURE

« signé »